

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**N° 04 / 2026****Nombre de conseillers****En exercice : 11****Présents : 7****Votants : 8****L'an deux mille vingt-six****le 26 janvier à 9 heures****le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire****Date de la convocation : le 19 janvier 2026****Présents :** ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Valérie, ROUX Delphine.**Absents :** FOUQUE Christian (pouvoir à ARMANET Carole), GARCIN Michel, GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël.**Secrétaire de séance :** CLEMENCEAU Philippe.**OBJET : Demande de subvention cabane de la Gardiole.**

Madame le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement.

Le projet concerne le quartier de la Gardiole équipé de la cabane dite de « la Gardiole » au sein de l'alpage Alpe Agnel. On y retrouve sur le bas d'anciens prés de fauche nécessitant une gestion particulière pour le berger. La Féтуque paniculée est présente. Si elle est intéressante d'un point de vue pastoral, elle reste compliquée à faire consommer en dehors de la période favorable du début de l'été. Elle nécessite une gestion serrée du troupeau.

La cabane de la Gardiole peut être considérée comme cabane principale dans la mesure où elle est utilisée 45 jours. La garde de ce troupeau conséquent nécessite la présence d'un aide berger. Or la cabane actuelle ne permet pas d'accueillir correctement un aide berger : des combles très sommaires.

Il est proposé de surélever la toiture de la cabane pour aménager une chambre. Le montant du projet est estimé à 130 639,76 € HT. Des aides du FEADER (deuxième pilier de la politique agricole commune) et de la Région Paca sont mobilisables.

L'alpage Alpe Agnelle présente une configuration très favorable. Sa gestion contribue à maintenir sa potentialité. Pour maintenir voire améliorer sa gestion, il convient de mieux accueillir le berger et son aide.

Le principal objectif poursuivi par la commune est le bien-être du personnel.

Madame le Maire rappelle le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en € HT)	
		Financement FEADER / Région PACA (37,65%)	49 190, 83 €
		Conseil Départemental (40%)	52 255, 90 €
Travaux d'agrandissement	130 639,76 €	Autofinancement (22,35%)	29193, 03 €
TOTAL	130 639, 76 €	TOTAL	130 639, 76 €

Après en avoir délibéré et voté par :
Voix POUR : A l'unanimité
Voix CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DECIDE : de solliciter, dans le cadre des travaux concernant l'agrandissement de la cabane de la Gardiole, l'aide des financeurs ci-dessus pour un coût total de 130 639, 76 € HT.

APPROUVE l'exposé du Maire ;

APPROUVE le projet et son contenu ;

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier de réalisation du projet actualisés ;

S'ENGAGE à préfinancer l'opération et à inscrire cette dépense au budget ;

S'ENGAGE à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne attribuée est inférieure au montant sollicité ;

S'ENGAGE à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire ;

S'ENGAGE sur les délais de réalisation de l'opération et à payer dans la limite des délais imposés par le Programme et par la règle du dégageement automatique des crédits ;

S'ENGAGE à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaire ;

AUTORISE le Maire à formuler les demandes de subvention auprès des différents financeurs.

S'ENGAGE à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ;

Vote : Pour à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

